

C A N A D A
DISTRICT DE QUÉBEC
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125
No dossier : 41-1598927

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

CLAUDE PÉPIN, domicilié et résidant au 1250,
rue des Pionniers, RR1, à Saint-André
d'Argenteuil, province de Québec, J0V 1X0;

Débiteur

et

RSM RICHTER INC., ayant une place d'affaires
au 2, Place Alexis Nihon, bureau 1820, 3500,
boul. de Maisonneuve Ouest, en les ville et
district de Montréal, province de Québec, H3Z
3C2;

Syndic - requérant

et

SURINTENDANT DES FAILLITES, 5, Place Ville-
Marie, 8^e étage, pièce 800, Montréal, district de
Montréal, province de Québec, H3B 2G2;

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI
POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985 c. B-3)**

**À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE,
SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE
TERREBONNE, LE SYNDIC-REQUÉRANT, EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 6 mars 2012, la débitrice a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après citée « L.F.I. »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. RSM Richter Inc. a été nommé syndic audit avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son avis d'intention, le débiteur a produit auprès du Surintendant des faillites, les documents requis conformément à l'article 50.4 (2) L.F.I.;
4. Le Syndic-Requérant requiert un délai additionnel pour le dépôt d'une proposition dont l'expiration est le 5 avril 2012, et ce, pour les motifs ci-après exposés :
 - i) Le Syndic-Requérant entend vendre par appel d'offres certains des actifs détenus par la compagnie Busch Marine Inc. dont la débitrice est actionnaire, tel qu'il des documents d'appel d'offres et des relevés du Registraires des entreprises communiqués en liasse comme pièce **R-1**;
 - ii) Les profits découlant de cette vente permettront à la débitrice de formuler une proposition à ses créanciers;
5. Le Syndic-Requérant est d'avis que si un délai additionnel est accordé à la débitrice, cette dernière pourra vraisemblablement faire une proposition viable à ses créanciers;
6. C'est pourquoi le Syndic-Requérant requiert qu'un délai additionnel de quarante-trois (43) jours soit accordé à la débitrice;
7. Le Syndic-Requérant soumet également que la débitrice:
 - a) a agi et qu'il continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
 - b) sera vraisemblablement en mesure de faire une proposition viable à ses créanciers si la requête est accueillie;
 - c) aucun préjudice ne sera causé aux créanciers de la débitrice si la prorogation demandée est accordée.
8. Le Syndic-Requérant produit au soutien des présentes l'état des variations prévisionnelles de l'encaisse de la débitrice comme pièce **R-2**;

9. Les créanciers de la débitrice possédant des créances liquides ne s'opposent pas à ce que le délai demandé soit accordé;
10. Vu ce qui précède, le Syndic-Requérant demande à cette Honorable Cour d'accorder au débiteur un délai de 43 jours pour le dépôt d'une proposition à ses créanciers, soit 5 avril 2012 au 18 mai 2012
11. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

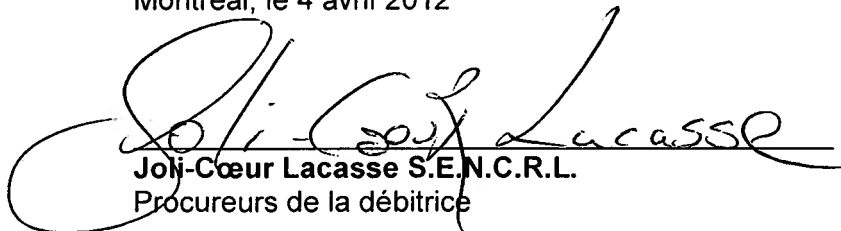
ACCUEILLIR la présente requête;

ABRÉGER les délais de signification et de production de la présente requête le cas échéant;

PROROGER de 43 jours le délai pour le dépôt d'une proposition par la débitrice à ses créanciers du 5 avril 2012 au 18 mai 2012;

LE TOUT avec dépens contre la masse.

Montréal, le 4 avril 2012


Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la débitrice

C A N A D A
DISTRICT DE QUÉBEC
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125
No dossier : 41-1598927

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

CLAUDE PÉPIN

Débiteur

et
RSM RICHTER INC.

Syndic- requérant

et
SURINTENDANT DES FAILLITES

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Paul Lafrenière, CIRP, syndic, domicilié et résidant pour les fins des présentes au 2, Place Alexis Nihon, bureau 1820, 3500, boul. de Maisonneuve Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H3Z 3C2, affirme solennellement ce qui suit :

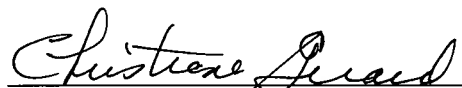
1. Je suis le représentant du Syndic-Requérant en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente *requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* et au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



PAUL LAFRENIÈRE

Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 7 avril 2012


Commissaire à l'assermentation



C A N A D A
DISTRICT DE QUÉBEC
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125
No dossier : 41-1598927

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

CLAUDE PÉPIN

Débiteur

et
RSM RICHTER INC.

Syndic- requérant

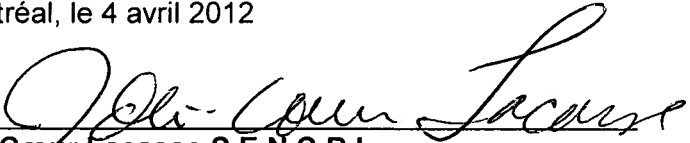
et
SURINTENDANT DES FAILLITES

AVIS DE PRÉSENTATION

À : **Surintendant des Faillites**
5, Place Ville-Marie, bureau 800
Montréal, Québec, H3B 2G2

PRENEZ AVIS que la présente *requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée pour décision au Registraire de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, salle B 1.07 le 5 avril 2012 à 9 h, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, sis au 25, rue de Martigny Ouest, à Saint-Jérôme.

Montréal, le 4 avril 2012


Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs du débiteur

C A N A D A
DISTRICT DE QUÉBEC
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125
No dossier : 41-1598927

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

CLAUDE PÉPIN

Débiteur

et
RSM RICHTER INC.

Syndic- requérant

et
SURINTENDANT DES FAILLITES

INVENTAIRE DES PIÈCES

PIÈCE R-1 : En liasse, documents d'appel d'offres et des relevés du Registraires des entreprises

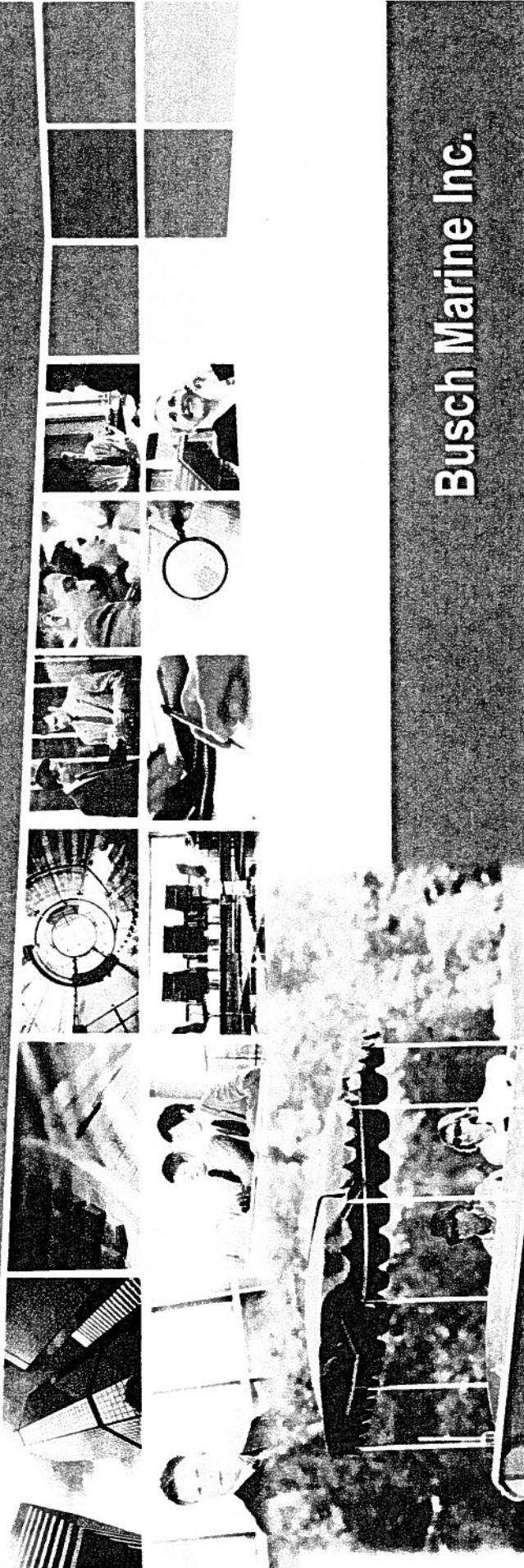
PIÈCE R-2 : État des variations prévisionnelles de l'encaisse.

Montréal, le 4 avril 2012



Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Prozureurs du Débiteur

RSM Richter Inc.
Services conseils financiers



Busch Marine Inc.

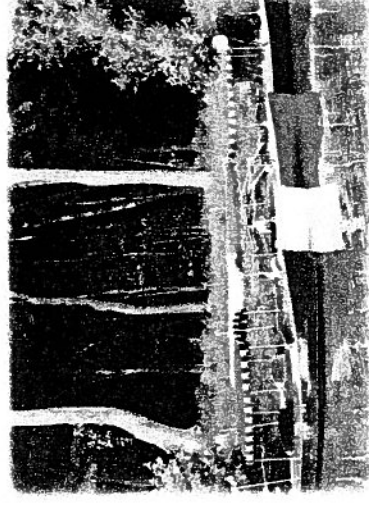
Montréal, le 4 avril 2012

Table des matières

Titre	Page
I. Opportunité d'affaire	2
II. Pourquoi un bateau électrique?	6
III. Quiétude 156	8
IV. Fantail 217	13

I. Opportunité d'affaire

- Établie dans la municipalité d'Okla, la société Busch Marine Inc., aussi connue sous la marque La Compagnie Canadienne de Bateaux électriques, est un fabricant canadien de bateaux de plaisance électriques.
(www.electricboats.ca)
- La société fabrique et distribue deux modèles de bateaux, soit le Quiétude 156, pouvant accueillir 4 adultes, et le Fantail 217, pouvant accueillir de 8 à 10 adultes respectivement.
- La société offre de plus à ses clients un service de réparation et d'entretien de ses embarcations.
- La société mère, 9135-2310 Québec Inc., a déposé un avis d'intention en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité le 6 mars 2012.
- Les principaux éléments d'actif disponibles sont:
 - L'immeuble abritant l'usine;
 - Les pièces de bateaux;
 - Les équipements ;
 - La propriété intellectuelle.



I. Opportunité d'affaire (suite)

- À la demande de la société et de ses actionnaires, RSM Richter Inc. a mis en place un processus de vente des biens relatifs à Busch Marine Inc..
- Les offres d'achats, accompagnées d'un dépôt représentant 10 % du prix offert doivent être soumises à RSM Richter Inc., à l'attention de M. Pierre Marchand, au plus tard le 3 mai 2012 à 12 h 00.
- Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

RSM Richter Inc.

2, Place Alexis Nihon, bureau 1820
Montréal (Québec) H3Z 3C2

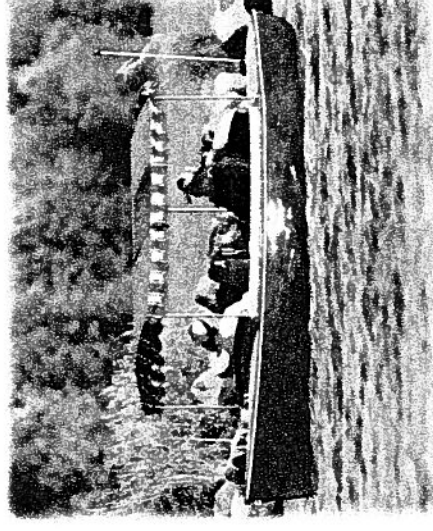
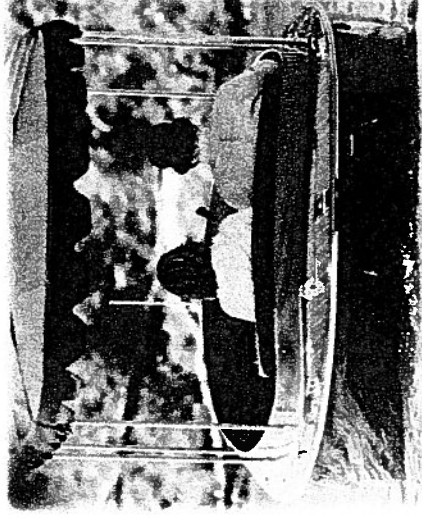
Pierre Marchand, M. Sc., CMA, CIRP
514.934.3521
pmarchand@rsmrichter.com

Karim Hasnaoui
514.934.3440 Ext. 4099
khasnaoui@rsmrichter.com

I. Opportunité d'affaire (suite)

1.1 Principaux attraits de l'opportunité d'affaires

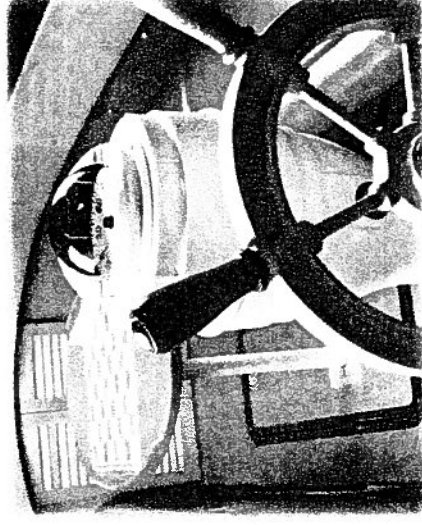
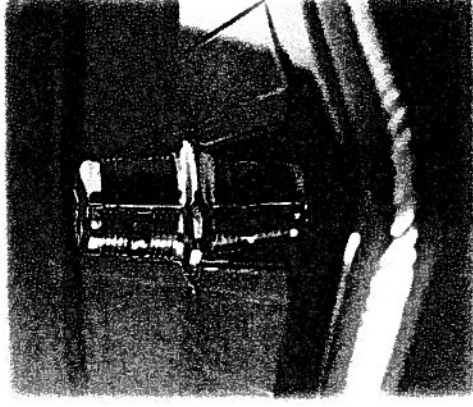
- Numéro d'identification (« QYT ») du fabricant officiellement reconnu par la garde côtière canadienne et celle des États-Unis.
- Les plans et devis des deux modèles de bateaux, tels qu'approuvés par les instances réglementaires maritimes.
- Les moules pour la coque des deux modèles de bateaux.
- Les gabarits pour les autres composantes des bateaux.
- Usine déjà en opération et prête à accommoder des commandes.
- Un directeur d'usine expérimenté avec un bagage de connaissances.



I. Opportunité d'affaire (suite)

1.1 Principaux attraits de l'opportunité d'affaires

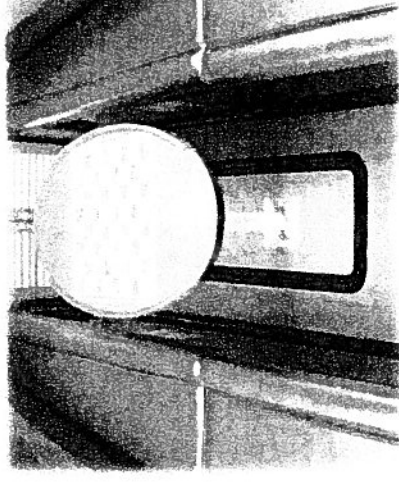
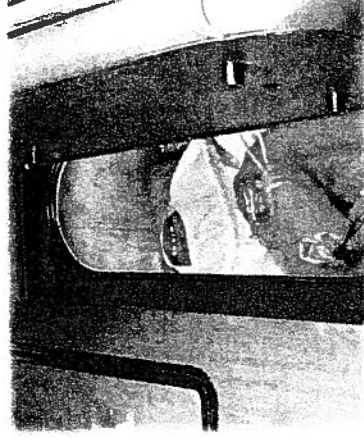
- La machinerie et l'équipement requis à la fabrication.
- L'inventaire de pièces.
- Les équipements de bureau.
- Marque de commerces :
 - La Compagnie Canadienne de Bateaux électriques / The Canadian Electric Boat Company.
 - Busch Marine Inc.
- Autre propriété intellectuelle s'il y a lieu.



II. Pourquoi un bateau électrique?

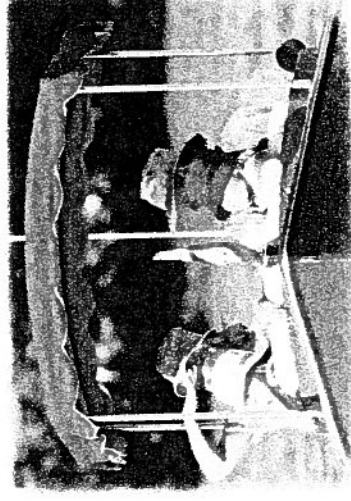
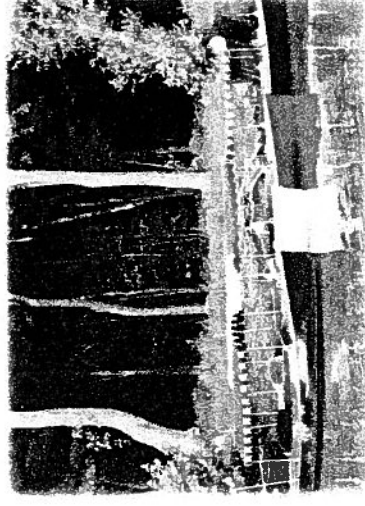
- Plusieurs études le confirment : les bateaux à essence et les loisirs nautiques motorisés (motomarines, wakeboards) détériorent la qualité des lacs.
- Certains aiment le côté silencieux des embarcations électriques. Pour d'autres, il s'agit d'un choix écologique car un bateau électrique ne rejette ni gaz à effet de serre, ni carburant dans l'eau.
- Il y a aussi des gens qui possèdent un chalet autour d'un lac où les bateaux à moteur sont interdits.
- De plus en plus de lacs au Québec interdisent les embarcations motorisées, ce qui ne laisse que l'option du bateau électrique. Selon des données de mars 2009, les bateaux à moteur sont interdits sur environ 250 lacs ou portions de lacs au Québec¹.
- L'augmentation du prix de l'essence rend l'option du bateau électrique plus attrayante.
- Les bateaux électriques ne peuvent atteindre de grandes vitesses mais cela permet de préserver l'écosystème des lacs.

¹ Source: <http://vivevert.telequebec.tv/sujets/434/un-bateau-a-batteries>



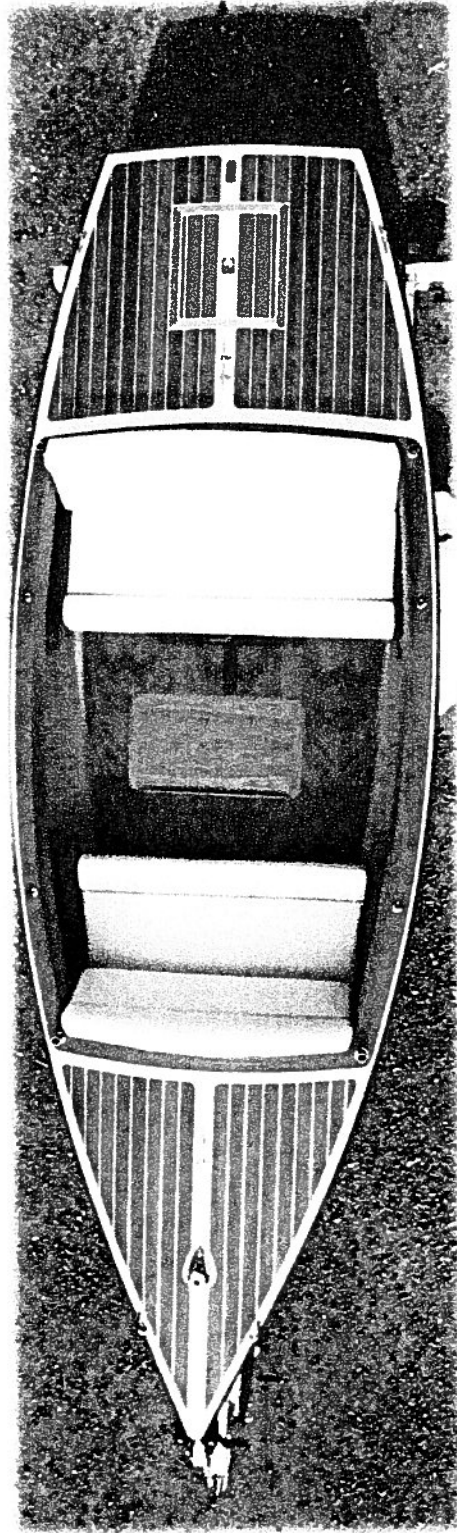
II. Pourquoi un bateau électrique? (suite)

- Il y a une demande pour ce type de bateaux aux États-Unis, plus particulièrement en provenance de l'état de la Californie, où l'on assiste à un virage vert.
- Les bateaux électriques ne demandent que peu d'entretien et sont faciles à conduire.
- La clientèle cible est composée principalement de:
 - Baby boomers et gens à la retraite;
 - Personnes qui sont à l'aise financièrement;
 - Gens à la campagne ou qui ont des résidences au bord de l'eau comme un chalet par exemple et;
 - Gens soucieux de l'environnement.



III. Produits : Quiétude 156

Quiétude 156



III. Produits : Quiétude 156

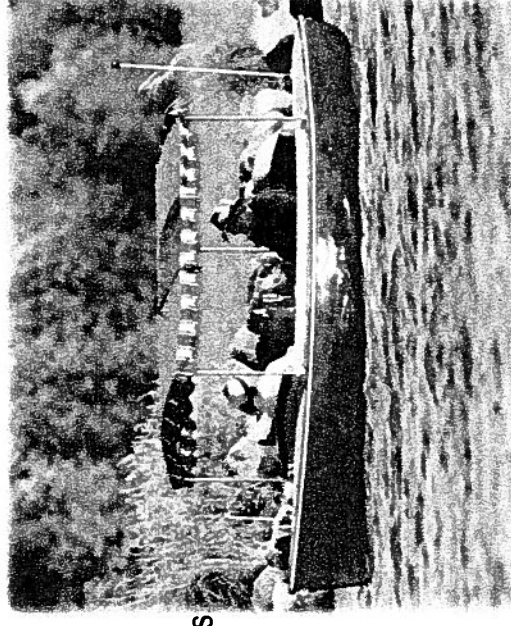
Quiétude 156

- D'une longueur de 15,6" et inspiré des bateaux des années 30, ce bateau d'une allure classique possède des caractéristiques des plus modernes.
- Son design et sa conception sont l'œuvre de Daniel Noiseux, Ian Bruce et Paul Deutschman.
- Il est doté d'un moteur électrique dernier cri, silencieux, non polluant et facile à manoeuvrer.
- Solide et fiable, le Quiétude 156 demande très peu d'entretien et est économique à utiliser.
- Il peut loger jusqu'à 4 adultes confortablement.
- Très environnemental grâce à son moteur électrique haut de gamme, il suffit de recharger les batteries dans une prise de 110V pour profiter de 6 à 8 heures de navigation en toute sécurité.
- Le Quiétude est doté d'un auvent de marque Sunbrella qui protège non seulement du soleil et de la pluie, mais qui peut également être abaissé pour servir de couvre-tonneau lorsque le bateau est entreposé ou remorqué.

III. Produits : Quiétude 156 (suite)

Quiétude 156 (suite)

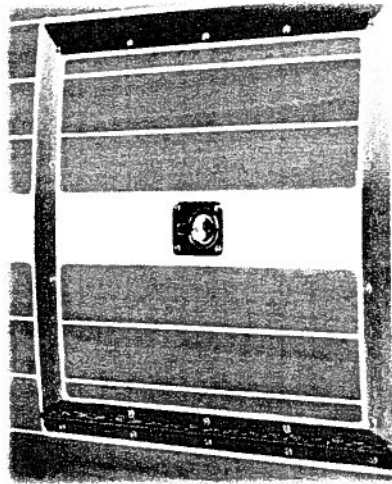
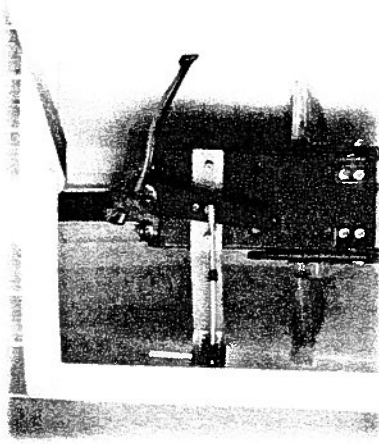
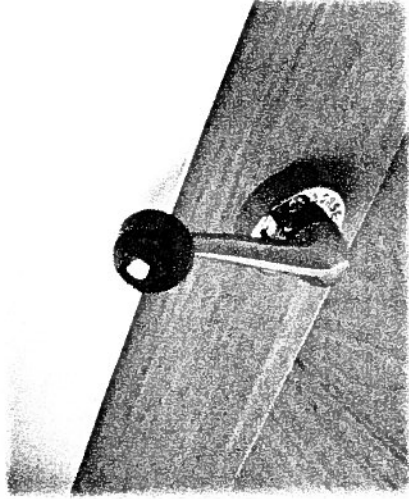
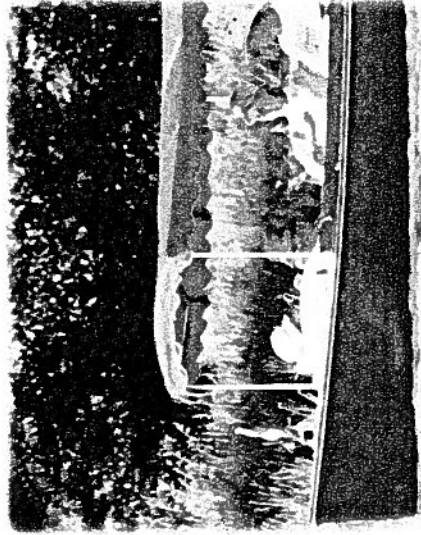
- De grands espaces d'entreposage sont disponibles sous le pont et les banquettes peuvent contenir pique-nique et bouteilles de vin.
- Au centre, une table peut être montée ou démontée.
- Produite grâce à une technique de fabrication unique, une ceinture de bois exotique marin assure le fini entre le pont et l'habitacle.
- Le Quiétude est habillé de bois de Teck ou d'acajou.
- Le prix de base suggéré varie entre 18 900 \$ CA et 21 500 \$ CA, sans compter les options.
- Parmi les options disponibles, on retrouve: une remorque, une toile de transport, une toile d'habitacle, un radio marin AM/FM avec lecteur CD MP3 ainsi qu'une prise auxiliaire pour iPod, un câble d'alimentation et l'installation de 2 batteries supplémentaires.



III. Produits : Quiétude 156 (suite)

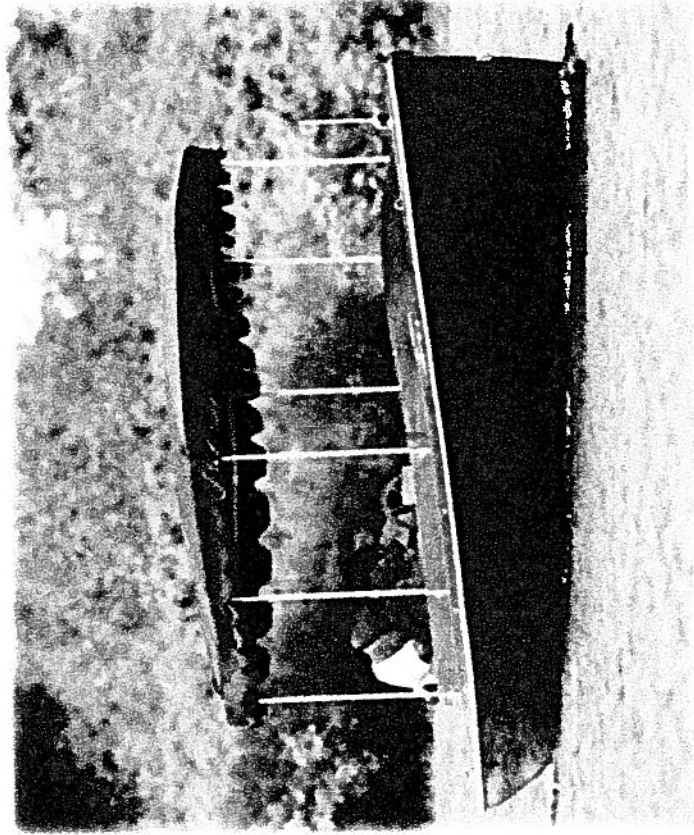
<u>Caractéristiques</u>	<u>Valeur</u>	<u>Caractéristiques</u>	<u>Valeur</u>
Vitesse maximale	9,3 km/h (5,4 nœuds)	Fabricant du moteur	Minn-Kota
Vitesse de croisière	7,5 km/h (4,3 nœuds)	Puissance du moteur	1,3 kW (1,75 hp)
Autonomie (avec 2 batteries)	6-8 heures	Tension du moteur	24 V
Capacité	4 places	Courant maximal du moteur	56 A
Poids du bateau	295 kg (650 lbs)	Poussée du moteur	80 lbs
Matériau de la coque	Fibre de verre	Fabricant des batteries	Transcontinental Battery
Longueur du bateau	4,7 m (15' 6")	Type de batterie	Technologie au gel
Largeur du bateau	1,5 m (4' 11")	Tension d'une batterie	12 V
Tirant d'eau	0,18 m (8")	Nombre de batteries	2
Homologation :	Garde côtière canadienne et américaine	Poids d'une batterie	37,2 kg (82 lbs)
Boiseries	Teck ou acajou	Fabricant du chargeur	Minn-Kota
Couleurs de bateau	Bleu marin, vert forêt, blanc ou rouge	Temps de recharge	6-8 heures
Type de moteur	Hors-bord, rétractable	Tension du chargeur	24 V (2 x 12 V)

III. Produits : Quiétude 156 (suite)



IV. Produits : Fantail 217

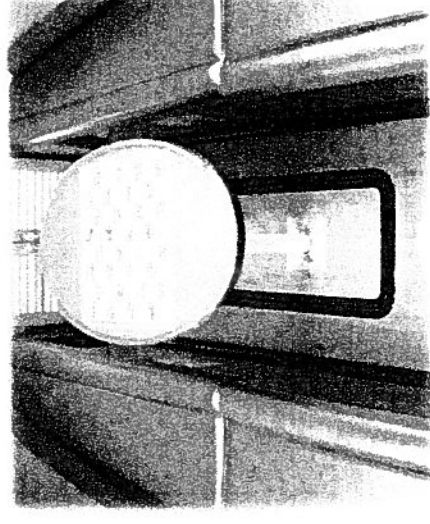
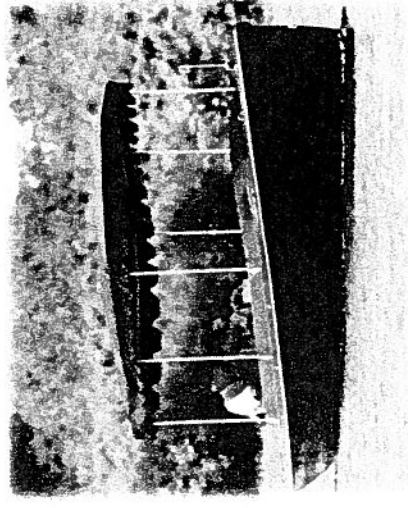
Fantail 217



IV. Produits : Fantail 217

Fantail 217

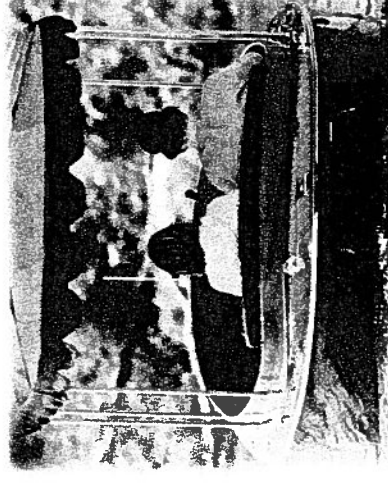
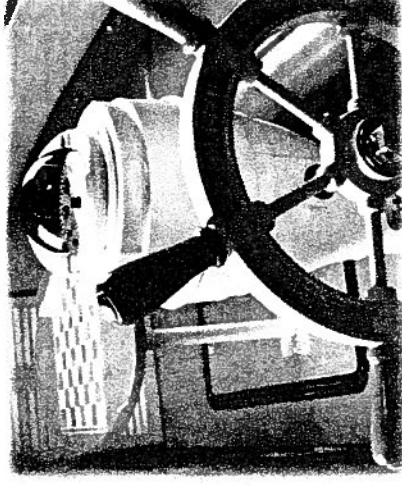
- Après le succès du Quiétude 156, une analyse de marché réalisée au début des années 2000 révéla qu'une version plus spacieuse de ce type de bateau électrique, soit une longueur de 21,7", serait encore mieux appréciée des consommateurs.
- Le Fantail 217a vu le jour à la fin de l'année 2002.
- Il possède les mêmes caractéristiques que le Quiétude 156 mais peut accueillir de 8 à 10 adultes.
- Conçu par l'architecte naval de renommée internationale Luc St-Onge, le profil de cette élégante coque à déplacement d'eau répond à des critères rigoureux de stabilité, de faible tirant d'eau et de trainée minimale.



IV. Produits : Fantail 217 (suite)

Fantail 217 (suite)

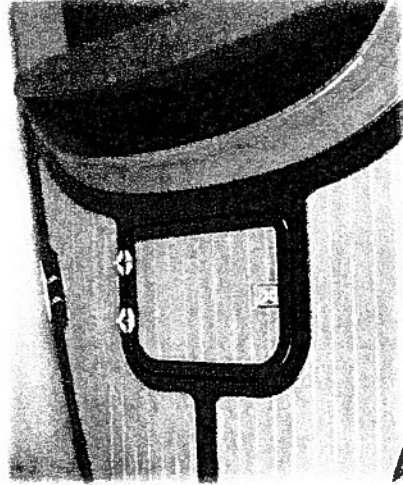
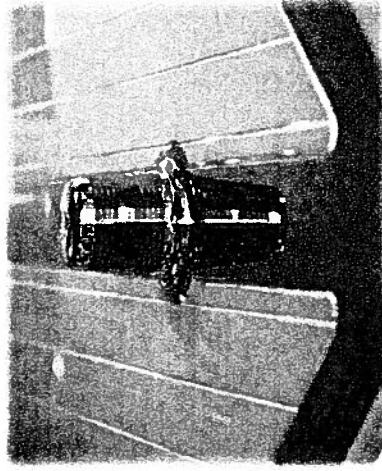
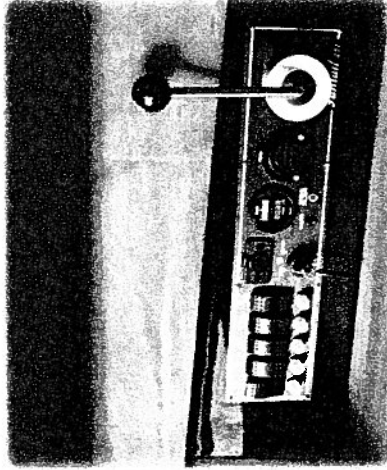
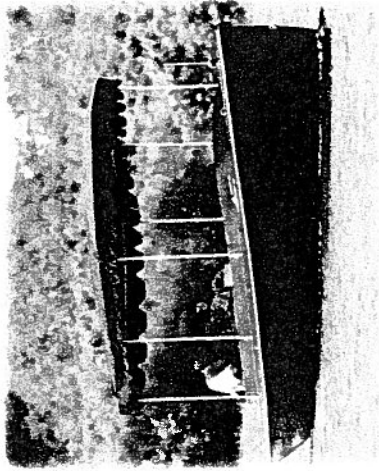
- Avec un rapport déplacement/longueur de 147, ce bateau est classé ultra léger. La rondeur de sa coque, presque plate par endroits, et son style Fantail lui procurent stabilité et efficacité.
- Le prix de base suggéré varie entre 34 900 \$ CA et 37 900 \$ CA, sans compter les options.
- Parmi les options disponibles, on retrouve: une remorque, une toile de transport, une toile d'habitacle, un radio marin AM/FM avec lecteur CD MP3 ainsi qu'une prise auxiliaire pour iPod, un câble d'alimentation et l'installation de 6 batteries supplémentaires.



IV. Produits : Fantail 217 (suite)

<u>Caractéristiques</u>	<u>Valeur</u>	<u>Caractéristiques</u>	<u>Valeur</u>
Vitesse maximale	11,3 km/h (6,2 nœuds)	Fabricant du moteur	Minn-Kota
Vitesse de croisière	9,0 km/h (5,0 nœuds)	Puissance du moteur	3,5 kW (4,7 hp)
Autonomie (avec 6 batteries)	8-10 heures	Tension du moteur	36 V
Capacité	8-10 places	Courant maximal du moteur	98 A
Poids du bateau	775 kg (1705 lbs)	Poussée du moteur	202 lbs
Matériau de la coque	Fibre de verre	Fabricant des batteries	Transcontinental Battery
Longueur du bateau	6,6 m (21' 7")	Type de batterie	Technologie au gel
Largeur du bateau	2,0 m (6' 8")	Tension d'une batterie	16V
Tirant d'eau	0,43 m (20")	Nombre de batteries	6
Homologation	Garde côtière canadienne et américaine	Poids d'une batterie	37,2 kg (82 lbs)
Boiseries	Teck ou acajou	Fabricant du chargeur	Minn-Kota
Couleurs de bateau	Bleu marin, vert forêt, blanc ou rouge	Temps de recharge	8-12 heures
		Tension du chargeur	36 V (3 x 12 V)

IV. Produits : Fantail 217 (suite)



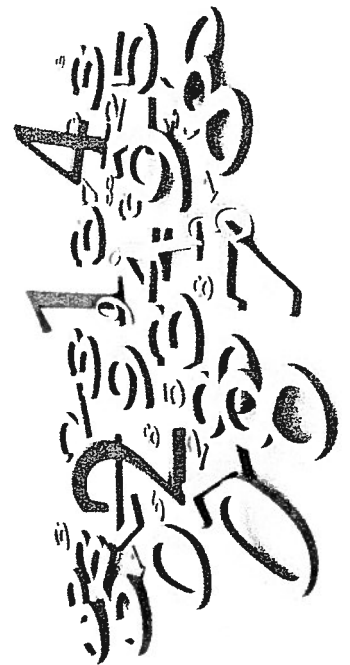


RSM Richter Inc.

2, Place Alexis Nihon, bureau 1820
Montréal (Québec) H3Z 3C2
Tél. : 514.934.3497
Télééc. : 514.934.3504
www.rsmrichter.com

Pierre Marchand, M. Sc., CMA, CIRP
514.934.3521
pmarchand@rsmrichter.com

Karim Hasnaoui
514.934.3440 ext. 4099
khasnaoui@rsmrichter.com



Visitez nous sur :
facebook **LinkedIn**



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2012-04-04 16:29:29

Informations générales

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise	BUSCH MARINE INC.
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1149784507

Adresse du domicile

Adresse	63 rue Notre-Dame Oka (Québec) J0N1E0 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu (adresse de correspondance)

Adresse	63, NOTRE-DAME OKA (QUÉBEC) J0N1E0
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2001-01-10 00:00:00
Statut	Immatriculée
Date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation	2001-01-10 00:00:00
Date de cessation prévue	Aucune date de cessation n'est prévue.

Forme juridique

Type	Compagnie
Date de formation	2000-06-16 00:00:00 Constitution
Lieu de constitution (province, État, pays)	CANADA
Régime constitutif	CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44
Régime courant	CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2011-08-18 10:26:02
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2011-06-23 00:00:00 2010
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2012	2013-07-01 00:00:00
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2011	2012-07-01 00:00:00

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Entreprises liées

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure légale la liant à une autre entreprise.

Continuation ou transformation

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune continuation ou transformation.

Liquidation ou dissolution

L'entreprise ne fait pas l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

CAE	3281
Description	Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations
Précisions (facultatif)	MANUFACTURIER ET VENTE D'EMBARCATIONS

2^e secteur d'activité

Activité non déclarée

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec Entre 1 et 5

Personnes liées**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	9135-2310 QUÉBEC INC.
Adresse	63 rue Notre-Dame Oka (Québec) J0N1E0 Canada

Membres du conseil d'administration

Nom	PÉPIN, CLAUDE
Fonction	Président
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	
Adresse	1250 rue des Pionniers Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V1X0 Canada

Personnes non membres du conseil d'administration**Président**

Il n'y a pas de président.

Secrétaire

Il n'y a pas de secrétaire.

Principal dirigeant

Il n'y a pas de principal dirigeant.

Fondé de pouvoir

Il n'y a pas de fondé de pouvoir.

Administrateurs du bien d'autrui

Il n'y a pas d'administrateur du bien d'autrui.

Établissements

Il n'y a aucun établissement.

Documents**Documents en traitement**



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2012-04-04 16:26:00

Informations générales

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise	9135-2310 QUÉBEC INC.
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1161841763

Adresse du domicile

Adresse	63 rue Notre-Dame Oka (Québec) J0N1E0 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu (adresse de correspondance)

Adresse	63, NOTRE-DAME OKA (QUÉBEC) J0N1E0
---------	--

Immatriculation

Date d'immatriculation	2003-10-31 00:00:00
Statut	Immatriculée
Date d'entrée en vigueur du statut d'immatriculation	2003-10-31 00:00:00
Date de cessation prévue	Aucune date de cessation n'est prévue.

Forme juridique

Type	Compagnie
Date de formation	2003-10-28 00:00:00 Constitution
Lieu de constitution (province, État, pays)	QUÉBEC
Régime constitutif	Loi sur les compagnies partie 1A
Régime courant	Loi sur les sociétés par actions

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2009-09-04 00:00:00
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2011-09-23 00:00:00 2011
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2012	2012-10-01 00:00:00
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2011	2011-10-01 00:00:00

Faillite

Le registre ne fait état d'aucune faillite pour cette entreprise.

Entreprises liées

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure légale la liant à une autre entreprise.

Continuation ou transformation

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune continuation ou transformation.

Liquidation ou dissolution

L'entreprise ne fait pas l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

CAE	7512
Description	Exploitants de bâtiments non résidentiels
Précisions (facultatif)	ACHAT ET VENTE D'IMMEUBLES COMMERCIAUX

2^e secteur d'activité

Activité non déclarée

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	Aucun
------------------------------	-------

Personnes liées**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	PÉPIN, CLAUDE
Adresse	1250, RUE DES PIONNIERS, R.R. 1 SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL (QUÉBEC) J0V1X0

Membres du conseil d'administration

Nom	PÉPIN, CLAUDE
Fonction	Président
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	
Adresse	1250, RUE DES PIONNIERS, R.R. 1 SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL (QUÉBEC) J0V1X0

Nom	PÉPIN, CLAUDE
Fonction	Secrétaire
Date de début du mandat	
Date de fin du mandat	
Adresse	1250, RUE DES PIONNIERS, R.R. 1 SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL (QUÉBEC) J0V1X0

Personnes non membres du conseil d'administration**Président**

Il n'y a pas de président.

Secrétaire

Il n'y a pas de secrétaire.

Principal dirigeant

Il n'y a pas de principal dirigeant.

Fondé de pouvoir

Il n'y a pas de fondé de pouvoir.

Administrateurs du bien d'autrui

Il n'y a pas d'administrateur du bien d'autrui.

Établissements

Il n'y a aucun établissement.

Documents**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Type de document	Date de traitement
Déclaration annuelle 2011	2011-09-26 19:11:23
Déclaration annuelle 2010	2011-06-11 09:04:41
État et déclaration de renseignements 2009	2009-09-04 00:00:00
État et déclaration de renseignements 2008	2008-09-03 00:00:00
État et déclaration de renseignements 2007	2007-10-18 00:00:00
État et déclaration de renseignements 2006	2006-07-28 00:00:00
Déclaration annuelle 2005	2006-01-17 00:00:00
Déclaration annuelle 2004	2005-09-02 00:00:00
Avis de défaut	2005-06-09 00:00:00
Déclaration initiale	2003-11-13 00:00:00
Certificat de constitution	2003-10-31 00:00:00

Nom et autres noms utilisés au Québec

Date de mise à jour de l'index des noms 2003-10-28 00:00:00

Nom

Nom de l'entreprise	Version du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
9135-2310 QUÉBEC INC.		2003-10-28		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Version du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
-----------	--------------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------



© Gouvernement du Québec

1
2
3
4

M. CLAUDE PÉPIN
VARIATIONS PRÉVISIONNELLES DE L'ENCAISSE
POUR LA PÉRIODE DE HUIT SEMAINES SE TERMINANT LE 4 MAI 2012
 (Non vérifié - voir rapport d'accompagnement)

	Semaines se terminant le								Total	
	Mars				Avril					Maï
	16	23	30		6	13	20	27		4
Revenu mensuel	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'emploi nets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pension et rentes nettes	-	-	-	-	1 102	-	-	-	-	1 102
Autres recettes	1 000	-	-	-	1 000	-	-	-	-	2 000
Total du revenu mensuel	1 000	-	-	-	2 102	-	-	-	1 102	4 204

Dépenses mensuelles discrétionnaires

Dépenses relative au logement

Loyer/hypothèque	-	-	-	-	450	-	-	-	-	450	900
Taxes foncières/frais de copropriété	-	-	-	-	424	-	-	-	-	-	424
Chauffage/gaz/huile/Électricité	-	-	-	-	150	-	-	-	-	150	300
Téléphone	-	-	-	-	38	-	-	-	-	38	76
Cable	-	-	-	-	60	-	-	-	-	60	120

Dépenses personnelles

Tabac	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	80
Prescriptions	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	80
Nourriture/Épicerie	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	800
Buanderie/Nettoyage à sec	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	80
Soins personnels	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	240
Location/Paiement pour automobile	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entretien/Réparation/Essence	-	100	100	100	100	100	80	70	100	100	650

Dépenses d'assurance

Véhicule	-	-	60	-	-	-	-	60	-	-	120
Maison	-	-	95	-	-	-	-	95	-	-	190
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Total dépenses mensuelles discrétionnaires

	160	260	415	260	1 382	260	240	385	958	4 060
--	-----	-----	-----	-----	-------	-----	-----	-----	-----	-------

Augmentation (diminution) de l'encaisse

	840	(260)	(415)	(260)	720	(260)	(240)	(385)	144	144
--	-----	-------	-------	-------	-----	-------	-------	-------	-----	-----

Encaisse (Découvert bancaire) au début

	-	840	580	885	165	885	625	385	-	-
--	---	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	---

Encaisse (Découvert bancaire) à la fin

	840	580	165	625	885	625	385	-	144	144
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	-----	-----

District de: Québec
No division: 18 - Terrebonne
No cour: 700-11-013150-125
No dossier: 41-1598927

-- FORMULAIRE 29 --
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
Claude Pépin
domicilié au 1250, rue Des Pionniers, R. R. 1
Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V 1X0

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de Claude Pépin, en date du 14 mars 2012, qui porte sur la période du 12 mars au 4 mai 2012, a été établi par Claude Pépin aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous a fournis Claude Pépin. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par Claude Pépin à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

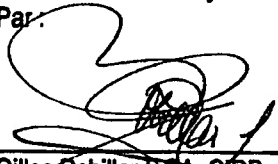
Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 14 mars 2012, à Montréal en la province de Québec.

RSM Richter Inc. - Syndic

Par :



Gilles Robillard, C.A., CRRP

2 Place Alexis Nihon, Suite 1820

Montréal QC H3Z 3C2

Téléphone : (514) 934-3497 Télécopieur : (514) 934-3504

District de: Québec
No division: 18 - Terrebonne
No cour: 700-11-013150-125
No dossier: 41-1598927

**_FORMULAIRE 29_ - Annexe
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)**

Dans l'affaire de la proposition de
Claude Pépin
domicilié au 1250, rue Des Pionniers, R. R. 1
Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V 1X0

Pertinence:

Claude Pépin a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 6 mars 2012. L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de Claude Pépin pour la période du 12 mars au 4 mai 2012 concernant le dépôt d'un avis de l'intention de faire une proposition le 6 mars 2012. Cet état pro forma a été préparé par Claude Pépin à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

Notes de projection:

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que Claude Pépin a prévu adopter pour la période du 12 mars au 4 mai 2012 compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de Claude Pépin, sont les plus probables. Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

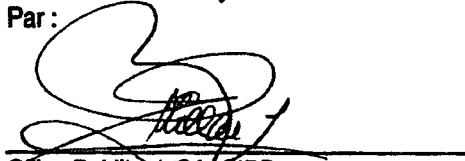
Conjecturales:

- (a) Recettes projetées
 - Les encaissements des revenus nets et des autres recettes sont estimés par Claude Pépin.
- (b) Débours projetés
 - Les débours ont été estimés par Claude Pépin, basé sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

Daté le 14 mars 2012, à Montréal en la province de Québec.

RSM Richter Inc. - Syndic

Par :


Gilles Robillard, CA, CIRP
2 Place Alexis Nihon, Suite 1820
Montréal QC H3Z 3C2
Téléphone : (514) 934-3497 Télécopieur : (514) 934-3504

10

District de : Québec
No division : 18 - Terrebonne
No cour : 700-11-013150-125
No dossier : 41-1598927

- FORMULAIRE 30 -
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
Claude Pépin
domicilié au 1250, rue Des Pionniers, R. R. 1
Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V 1X0

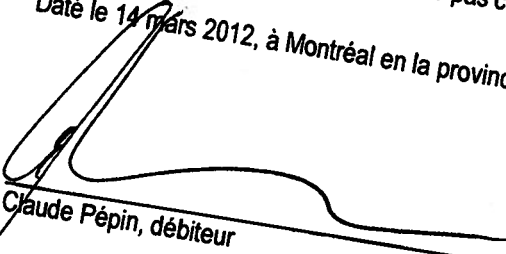
Claude Pépin, a émis les hypothèses et établi en date du 14 mars 2012 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période du 12 mars au 4 mai 2012.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 14 mars 2012, à Montréal en la province de Québec.


Claude Pépin, débiteur

District de : Québec
No division : 18 - Terrebonne
No cour : 700-11-013150-125
No dossier : 41-1598927

FORMULAIRE 30 - Annexe
Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état
de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
Claude Pépin
domicilié au 1250, rue Des Pionniers, R. R. 1
Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V 1X0

Pertinence :

Claude Pépin a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 6 mars 2012.
L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de Claude Pépin pour la période du 12 mars au 4 mai 2012 concernant le dépôt d'un avis de l'intention de faire une proposition le 6 mars 2012. Cet état pro forma a été préparé par Claude Pépin à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

Notes de projection :

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que Claude Pépin a prévu adopter pour la période du 12 mars au 4 mai 2012 compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de Claude Pépin, sont les plus probables. Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Conjecturales :

- (a) Recettes projetées
 - Les encaissements des revenus nets et des autres recettes sont estimés par Claude Pépin.
- (b) Débours projetés
 - Les débours ont été estimés par Claude Pépin, basé sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

Daté le 14 mars 2012, à Montréal en la province de Québec.



Claude Pépin, débiteur